



COMMUNIQUÉ

AGENTS CONTRACTUELS

Un cadre de gestion à la DGAC !

Après avoir validé la note de gestion en faveur des agents contractuels 84-16 lors du comité de suivi du protocole du 8 avril dernier, FO vous invite à consulter ce document, signé par le Directeur général de l'aviation civile, sur le site fodgac.

Au cours de ces dernières années, FO s'est mobilisé sans relâche pour la reconnaissance effective des agents contractuels gérés par DGAC. Avec ce cadre de gestion, la DGAC valide les dispositions concernant la rémunération des agents et la possibilité de mobilité sous certaines conditions d'ancienneté contenues dans le protocole DGAC 2013-2015 signé par FO.

FO, majoritaire chez les agents contractuels, demeurera extrêmement vigilant sur l'application des mesures contenues dans cette note qui constituent une avancée sociale importante pour l'ensemble des agents concernés.

FO, majoritaire chez les agents contractuels, reste mobilisé pour la défense des intérêts des AC 84-16 !

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :
Date de naissance :
Corps :
Affectation :
Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

☎ :
Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! www.fodgac.fr/fr
Contacts SNNA-FO : V.BACHELIER, T. MOROT**

